Le "cas" du sujet ? Le cas du japonais

Patrik Le Nestour* Jean-François Causeret*

INTRODUCTION

Dans sa présentation du numéro huit d'Actances (1994), Lazard écrivait que « la quête d'un sujet en japonais est largement infructueuse ». Tout dépend en fait de la façon de caractériser le sujet. On sait en effet (nous le rappelions, dans Causeret 1994) que cette notion est fortement polysémique : le sujet dit grammatical (constituant privilégié qui peut déterminer la forme verbale...), le sujet dit logique (celui qui fait l'action) ou le sujet dit psychologique (le thème) en sont quelques exemples.

Dans cette étude, le point de vue syntaxique sera pris comme point de départ de l'analyse, mais on développera plus particulièrement l'étude des énoncés élémentaires et les propriétés des différents syntagmes nomianux (SN) qui peuvent accompagner le prédicat : ces propriétés mettent-elles en relief certains d'entre eux ? Comment sont-ils marqués ? (§§ 1 et 2)

De là, nous tenterons de cerner les notions de thème et de rhème, et, au sein de ces catégories, la place que prend le sujet ainsi que sa présence (sujet actant) ou son absence (sujet non actant) dans l'énoncé (§ 3). Ce n'est qu'alors que nous pourrons examiner les « propriétés subjectales » (§ 4).

1. STRUCTURE MORPHOSYNTAXIQUE DES ÉNONCÉS ÉLÉMENTAIRES

On décrira dans cette section les types d'énoncés élémentaires (phrases simples) tels qu'ils se présentent à l'observation. Il faut cependant tenir compte du fait que ces énoncés se situent toujours dans un contexte situationnel ou linguistique indispensable à leur interprétation.

1.1. Prédicats sans SN

En japonais le groupe prédicatif (prédicat verbal ou adjectival et ses extensions) peut suffire à former un énoncé correct du point de vue morphosyntaxique.

Atsui. « Il fait chaud. » ou « J'ai chaud. » chaud-PRÉS1.

^{*}Université Charles de Gaulle-Lille 3.
*** Centre de formation horticole, Lomme.

¹ ABRÉVIATIONS: ACC accompli; ADJ adjectivant; ASP-RAP aspect rapprochant; ADV adverbant; DÉT déterminant; EXCL exclamatif; INAC inaccompli; INTR intransitif; MRS marque de relation syntagmatique; PLU pluriel; POSS marque de possession; PRÉS présent; REC réciproque; RESP responsif; SOC-DIS socio-distant; SUCC successif; SUJ sujet; SUSP suspensif; TH thème; V verbe; VAL valideur.

Quant aux particules fonctionnelles telles que ga, o et wa, dont les valeurs varient suivant le contexte, nous les qualifions de MRS (marques de relation syntagmatique).

(2) Kaeru. « Je rentre. » voire « Il rentre. », « Nous rentrons. » rentrer-INAC

A noter qu'en l'absence de spécification contextuelle l'énoncé affirmatif renverra au locuteur, l'interrogatif à l'allocutaire.

Cependant l'absence de SN dans l'énoncé ne signifie pas que les verbes ou adjectifs considérés soient « avalents », dépourvus de valence – selon la terminologie de Tesnière (1959).

1.2. Prédicats à un SN

En général, tous les prédicats – verbaux ou adjectivaux – peuvent être accompagnés d'au moins un SN, y compris *atsui* et autres adjectifs verbaux de sensation :

(3) Oyu ga atsui. « L'eau est trop chaude. » eau chaude MRS chaud/brûlant

Aucun complément n'étant indispensable pour former un énoncé syntaxiquement correct, on peut faire apparaître l'un ou l'autre des compléments possibles selon les besoins de la communication (les parenthèses indiquent que les questions sont reconstituées):

(4) (Dare ga kaetta? ->)
qui MRS rentrer-ACC
« Qui est rentré? »

Tarô ga kaetta.

Tarô wa kaetta.

« C'est Tarô qui est rentré. »

(5) (Tarô wa dô shita? ->)
T. MRS comment faire-ACC
« Tarô, qu'a-t-il fait? »

« Tarô, il est rentré. »

(6) (Dô yatte kaetta? ->)
comment faisant rentrer-ACC
« Comment es-tu (est-il...) rentré? »

Kuruma de kaetta. voiture en rentrer-ACC « Je suis (il est...) rentré en voiture. »

(7) (Nan ji ni kaetta? ->)
quelle heure à rentrer-ACC
« A quelle heure es-tu (est-il...) rentré? »

Hachi ji ni kaetta.
huit heure à rentrer-ACC
« Je suis (il est...) rentré à huit heures. »

On peut déduire de cette liste d'énoncés (qu'on aurait pu allonger) les remarques suivantes:

- Il n'y a pas en japonais d'indice personnel dans le verbe (excepté à l'injonctif), aucun accord entre celui-ci et l'un ou l'autre des SN.
 - N.B. Dorénavant nous ne mentionnerons plus guère qu'une personne dans les traductions. Nous ferons de même pour le nombre, rarement marqué au pluriel, et pour le genre notamment lorsque -san vaut pour Mr, Mme ou Mlle).

- En contexte, tous les SN sus-mentionnés sont facultatifs; aucun ne semble - au prime abord - privilégié par rapport aux autres.

Tous les SN sont, ou peuvent être, introduits par une postposition. À noter, cependant, que certains indicateurs de temps – voire de lieu – peuvent apparaître sans postposition. Ce sont par exemple des déictiques de temps comme ima (« maintenant »), kyô (« aujour-d'hui »), kinô (« hier »), ashita (« demain »)... D'autre part, dans un registre de langue familier, certaines postpositions peuvent être absentes. Nous verrons ce cas en 1.3.

1.3. Enoncés à plusieurs SN

- (8) Tarô ga ringo o tabeta. « Tarô a mangé une pomme. »
 T. MRS pomme MRS manger-ACC
- (9) Hôku to naifu de ringo o tabe-ta.

 fourchette et couteau avec pomme MRS manger-ACC

 « J'ai mangé une pomme avec un couteau et une fourchette. »

(10) Tarô ga hachi ji ni tabeta. « Tarô a mangé à huit heures. »
T. MRS huit heures à manger-ACC

Ces combinaisons du verbe taberu (« manger ») avec divers SN pourraient être multipliées. Elles nous montrent :

- qu'aucun SN n'est indispensable et que la présence d'aucun d'entre eux n'implique la présence d'un autre ;
- qu'à côté des postpositions déjà rencontrées (ga, wa, de, ni) une nouvelle vient d'apparaître (o).

Pour l'instant nous nous abstenons de déterminer la fonction de ces postpositions, laissant au lecteur le soin d'en évaluer le sens. Elles ont, bien sûr, un rôle fonctionnel de mise en relation des SN avec le SV.

Les fonctions qu'elles assignent aux termes qu'elles suivent ne sont pas nécessairement compatibles avec l'ensemble des prédicats. Ainsi la fonction marquée par o est compatible avec taberu (« manger »), non avec kaeru (« rentrer chez soi »), etc. ;

- de même, certains verbes excluent un complément marqué par o mais admettent un complément marqué par ni ou to:
- (11) Tarô ga tomodachi ni/to atta. «Tarô a rencontré un ami. »

 T. MRS ami à rencontrer-ACC

(Avec la marque to, la réciprocité se trouve soulignée, contrairement à la marque ni).

Ces possibilités de combinaison de compléments multiples (l'inventaire n'est, bien sûr, pas exhaustif) posent le problème de savoir ce qui est actant ou ne l'est pas en japonais.

Parmi les types de SN passés en revue, on peut essayer de distinguer, en tant qu'actants, ceux « qui entretiennent avec le verbe des relations grammaticales particulières » (Lazard, 1985). On a vu qu'en japonais aucun SN n'est obligatoire, que tous sont marquables par une postposition et qu'il n'y a pas d'accord du verbe avec un ou plusieurs SN. La tâche semble donc difficile.

On peut cependant esquisser quelques remarques :

- 1. Certains compléments sont compatibles avec l'ensemble des verbes. C'est le cas du terme marqué par ga (ou wa). D'autres ne sont compatibles qu'avec certains verbes. C'est le cas du terme marqué par o par exemple.
- 2. Dans un registre parlé, les marques ga, o, ou wa peuvent être absentes, dans la mesure où cela ne nuit pas à la compréhension de l'énoncé :
- (12) Tarô tabeta. « Tarô (il) a mangé. », « C'est Tarô qui a mangé. »

 Les marques ga ou wa (avec leurs différences de visée communicative, ici neutralisées, sont absentes. De même dans :
- (13) Ringo tabeta. « J'ai mangé une pomme. »

La marque o est absente.

Déjà observable dans la langue classique, cette possibilité d'élision est caractéristique de ga, o et wa.

- 3. Les marques ga et o peuvent être remplacées par wa (avec un changement de visée communicative). Corrélativement, ga et o ne sont jamais directement suivies de wa:
- (14) Tarô wa tabeta. (15) Ringo wa tabeta. « Tarô, il a mangé. » « La pomme, il l'a mangée. »

Inversement, les autres propositions (ni, e, kara, de, etc.) pourront être suivies de wa (ni wa, e wa, kara wa, de wa, etc.) lorsque le SN sera thématisé.

4. De plus – et ceci distingue ga et o – dans les propositions subordonnées, et dans certaines expressions figées, ga commute avec no (marque de possession):

- (16) Sakka ga/no kaku shôsetsu... (cité par Tamba et Terada, 1991) écrivain MRS/POSS écrire roman « Les romans qu'écrivent les écrivains... »
- 5. Enfin, en ce qui concerne l'ordre des mots dans l'énoncé, la plupart des auteurs s'accordent pour dire que du fait du marquage de la fonction des SN par des postpositions leur position relative dans l'énoncé est beaucoup plus labile qu'en français par exemple. Deux positions s'opposent :
- la position de fin de phrase occupée par le groupe prédicatif, éventuellement suivi de particules énonciatives ;
- la position de début de phrase qui est préférentiellement thématique (si thème il y a) :
- (17) Yamamoto-san wa kôhî o nonda.
 - Y. SOC-DIS MRS café MRS boire-ACC
 - « Yamamoto-san, il a bu du café. »

Mais pour mettre en valeur le second terme (marqué par o), il n'est pas exclu de l'antéposer:

- (18) Kôhî o Yamamoto-san wa nonda.
 - « Du café, Yamamoto-san, il en a bu. »
- Si Yamamoto-san était marqué par ga, la même inversion serait possible (mais avec une différence de mise en valeur, de visée).

1.4. Actance et valence

Les critères morphosyntaxiques énumérés ci-dessus semblent donner un statut particulier aux SN marqués par ga, o ou wa.

Dans son article « Pour une terminologie rigoureuse : quelques principes et propositions », Lazard (1999) écrit que :

« les actants sont les éléments ou ensembles d'éléments qui représentent sur le plan morphosyntaxique les participants impliqués dans le procès exprimé par la phrase. »

Cette notion d'implication suppose qu'on tienne compte des valences verbales dans la définition des actants. Or la détermination de ces valences exige une analyse sémantique des verbes, plus complexe qu'il n'y paraît : jusqu'à quel point tel ou tel type de SN est-il impliqué dans tel ou tel type de prédicat ?

Une chose, en effet, est de dire qu'un type de SN est compatible avec un type de verbes (ou d'adjectifs verbaux), une autre qu'il est régi par lui.

En fait, comme Lazard (1994) le précise :

« La différence entre actants centraux et périphériques est relative. Il n'y a pas de limite tranchée entre les uns et les autres. »

Ces réserves faites, on a vu que des critères morphosyntaxiques distinguent les termes marqués par ga et o (voire wa). Tous les prédicats sont compatibles avec un SN marqué par ga (wa ou \varnothing), d'autres avec ce type de SN et un second marqué par o (wa ou \varnothing). Le premier type peut représenter un agent ($Tar\hat{o}$ ga ringo o tabeta: « $Tar\hat{o}$ a mangé une pomme. »), un expérient ($Tar\hat{o}$ ga shinda: « $Tar\hat{o}$ est mort. »), voire un patient ($Tar\hat{o}$ ga korosareta: « $Tar\hat{o}$ a été tué. »). Si on appelle Z l'unique actant marqué par ga, la construction sera: Z - V. Quant au second type de SN (marqué par o), il représente obligatoirement un patient (voire avec certains verbes l'espace parcouru, etc.), jamais un agent. Dans la construction biactancielle majeure (qui correspond à la phrase d'action prototypique selon Lazard (1998a) Xga - Yo - V, X prendra, par contraste, une valeur agentive. Le terme marqué par ga (voire wa ou \varnothing) est donc présent dans les deux constructions (Z - V et X - Y - V).

A ce titre, il présente indéniablement un plus grand degré de généralité que le terme marqué par o. Contrairement à ce dernier, il n'est spécifique d'aucune catégorie de prédicat, car il est compatible avec toutes. On peut considérer qu'il sature la valence unique ou « première » du prédicat. Nous proposons donc d'appeler « sujet valenciel » ce qui correspond à la valence unique ou première ; sujet actant si, présent dans l'énoncé, il est marqué par ga (ou Ø), et sujet non-actant s'il en est absent. On verra plus loin que ga joue aussi d'autres rôles que celui de marquer le terme qui sature la valence unique ou première du prédicat.

Pour ce qui est du terme marqué par wa, sa situation est plus complexe car wa peut neutraliser l'opposition de ga et o et met en jeu une nouvelle configuration de la visée communicative.

Enfin, la possibilité de combiner des termes marqués par wa et ga dans le même énoncé, voire de dupliquer l'une ou l'autre de ces marques, pose des problèmes que nous allons considérer maintenant.

2. LES COMBINATOIRES DE WA ET GA

En premier lieu, deux termes marqués par wa et ga peuvent se suivre.

2.1. Le schème SN1 wa - SN2 ga

On peut observer différentes combinatoires de ces deux termes :

- (19) Gakusei wa jôdan ga wakatta. étudiant MRS plaisanterie MRS (être) compréhensible-ACC « Les étudiants, ils ont compris la plaisanterie. »
- (20) Gakusei ni wa jôdan ga wakatta.
 - « Pour ce qui est des étudiants, ils ont compris la plaisanterie. »

En (20) la marque *ni* précède *wa* et précise la relation du SN qui précède avec la suite (« pour ce qui est de... »).

Si l'ordre préférentiel place en première position le terme marqué par wa, avec une autre mise en valeur, il n'est pas exclu d'inverser l'ordre des termes de l'exemple (19):

(21) Jôdan ga gakusei wa wakatta.

« La plaisanterie, les étudiants ils l'ont comprise. »

Avec l'adjectif verbal de sentiment suki (« aimer »), on peut avoir deux animés :

- (22) Kanojo wa Yamada ga suki. «Elle, elle aime Yamada.» elle MRS Y. MRS aimé
- et, en inversant l'ordre des animés,
- (23) Yamada wa kanojo ga suki. « Yamada, il l'aime. » on inverse les rôles.

Un premier critère de classement des schèmes $\underline{SN \ wa - SN \ ga}$ est la commutabilité de wa avec la marque de détermination (no):

- (24) Kono kissaten wa kôhî ga oishii. « Ce salon de thé, le café y est excellent. » ce salon de thé MRS café MRS excellent soit avec no:
- (25) Kono kissaten no kôhî ga oishii. « Le café de ce salon de thé est excellent. »

La commutabilité wa/no implique l'existence d'un rapport d'appartenance entre les termes. La commutation wa/no est exclue en (22) parce que les deux termes sont dans un rapport de non-appartenance.

Un second critère de classement est la possibilité d'ajouter avant wa une marque de fonction qui précise le rapport du terme nominal avec le prédicat :

(26) Kono kissaten de wa kôhî ga oishii. « Dans ce salon de thé, le café est excellent. » La marque de localisation de précise ce sens.

Enfin, un dernier critère est de nature sémantique : Fabre (1977) classe ainsi ces schèmes en quatre types : 1. relation de possession ; 2. localisation spatiale ; 3. localisation temporelle ; 4. jugement de valeur.

Néanmoins, le schème <u>SN wa - SN ga</u> est aussi compatible avec les verbes d'action, que le terme marqué par wa ait une valeur circonstancielle ou une valeur relevant d'un des quatre types mentionnés ci-dessus; ou encore une valeur de « sujet immanent » (à savoir dont le principe est contenu dans les actions commises, ou dans les états décrits; autrement dit un agent non grammatical).

2.2. Le schème SN wa SN wa

On peut, en général, dupliquer la marque wa, notamment dans les phrases ci-dessous ; ainsi en modifiant l'exemple (19) :

- (27) Gakusei wa jôdan wa wakatta. « Les étudiants, la plaisanterie, ils l'ont comprise. » ou inversement :
- (28) Jôdan wa gakusei wa wakatta. « La plaisanterie, les étudiants ils l'ont comprise. » ou encore, à partir de (23) :
- (29) Yamada wa kanojo wa suki. « Yamada, elle, il l'aime. »
 On voit en (29) que, les marques étant identiques, seul l'ordre des mots distingue l'aimant de l'aimé :
- (30) Kanojo wa Yamada wa suki. « Elle, Yamada, elle l'aime. »

Par contre, dans les exemples (27)/(28) la distinction concerné-animé (gakusei) / inanimé (jôdan) permet de maintenir le rôle sémantique de chaque terme, quelle que soit sa place.

2.3. Le schème SN ga SN ga

La marque ga peut aussi être dupliquée avec une mise en valeur différente :

- (31) Yamada ga kanojo ga suki. « C'est Yamada qui l'aime. »
- (32) Kanojo ga Yamada ga suki. « C'est elle qui aime Yamada. »

Comme dans l'exemple avec deux termes marqués par wa, c'est ici la position des termes qui détermine leur rôle.

Maës (1974) cite même un cas où trois termes sont successivement marqués par ga:

(33) Bunmeikoku ga dansei ga jumyô ga mijikai koto wa (...).

pays civilisé MRS homme MRS durée de vie MRS bref le fait que MRS

« Le fait que dans les pays civilisés les hommes aient une durée de vie plus courte (...) »

Si nous considérons ga comme un marqueur de fonction syntaxique, le problème est ici que la même fonction se trouve triplée, et ceci sans qu'il soit possible de coordonner les termes marqués par ga: ils ne semblent donc pas jouer leur rôle sur le même plan.

2.4. Conclusion provisoire

La présentation d'énoncés comportant des marques de relation syntagmatique (MRS) sans leur affecter des fonctions précises nous amène à aborder le problème par d'autres points de

vue. Nous avons néanmoins cerné la notion de sujet actant en corrélation avec la MRS ga – dont ce n'est qu'une des fonctions, certes, mais qui sert notre propos.

3. THÈME ET RHÈME ET SUJET

Etant parvenus, dans la section précédente, à caractériser le rapport entre les constructions biactancielles et la MRS o, nous avons mis en évidence le lien de cette marque avec la fonction d'objet du prédicat. Afin de traiter plus clairement la différenciation entre les fonctions des MRS wa et ga, nous exclurons de cette section 3 les occurrences de o, ainsi que celles de wa qui englobent o. Nous noterons néanmoins que la démonstration qui va suivre concernant l'implication éventuelle de ga dans wa pourrait être reprise pour l'implication de o dans wa dans les énoncés qui s'y prêtent.

3.1. Deux ga aux desseins différents

On comparera les exemples donnés en 1.2 et 1.3 :

(34) [et (4)] Tarô ga kaetta, traduit alors: « C'est Tarô qui est rentré. »

(35) [et (10)] Tarô ga hachi-ji ni tabeta., traduit alors : « Tarô a mangé à huit heures. » Seul le premier répond à une question : « Qui est rentré ? ».

3.2. Responsif

Que la question de savoir « qui est rentré » soit énoncée ou non, elle donne lieu à une formulation focalisante – à la suite d'un parcours qui envisage toutes les valeurs de réponse possibles. Cette focalisation, rendue en français par la construction « c'est A qui... », « c'est B que... », etc., n'offre pas en japonais de marque particulière, du moins à première vue : si on devait répondre à la question « Qui a mangé à huit heures ? », la réponse serait sensiblement la même – à l'intonation près :

(36) [cf. (35)] Tarô ga hachi-ji ni tabeta., qu'il faudrait alors traduire : « C'est Tarô qui a mangé à huit heures. ».

Quand on aura précisé que les interrogatifs, tels que dare ? « Qui ? », doko ? « Où ? », nani ? « Quoi ? » se construisent avec ga, et/mais jamais wa, la MRS ga apparaîtra comme la marque d'une information nouvelle, et attendue, dans le cas du responsif.

Qu'en est-il en japonais quand la prédication – le rhème – n'est pas responsive?

3.3. Initiatif

Souvent qualifiée de « simple information », la prédication initiative ne présente donc pas de différence morphosyntaxique par rapport à la prédication responsive :

(37) [cf.(34)] Tarô ga kaetta. « Tarô est rentré. », simple annonce-description d'un événement.

Puisqu'une telle prédication peut apparaître, comme nous l'avons précisé, sans ga, aussi bien dans les textes anciens que dans un contexte familier du japonais actuel, quel rôle joue cette particule-MRS?

3.4. Rhème

Par définition, le rhème comporte, dans un énoncé, une visée informative — qu'elle soit responsive ou initiative. Le cadre de cette étude ne nous permet pas de développer l'historique de l'apparition et des emplois de ga, dont certains subsistent de façon quelque peu figée, comme ono ga jishi, « soi + ga + quant-à-soi » — « chacun son opinion », « chacun pour soi » —, où ga marque une fonction déterminante. Cette fonction a été relayée en japonais moderne par la MRS no. Ainsi la relation étroite qu'instaure une détermination est marquée par ga dans l'exemple que voici :

(38) Nihon wa boku ga umareta kuni da.

Japon MRS moi MRS naître-ACC pays VAL

« Le Japon, c'est le pays où je suis né. »

Lorsqu'il s'agit d'une détermination préalable, elle peut aussi être marquée par no :

(39) Nihon wa boku no umareta kuni da. sans aucun changement de sens, encore qu'on pourrait le paraphraser en «Le Japon, c'est le pays de ma naissance. »

Quand boku est suivi de ga, la traduction — « c'est le pays où (...) » — peut rappeler la focalisation évoquée plus haut avec le ga responsif. Pourtant, si c'était boku ga qui devait être la cible d'une focalisation — ce qu'un jeu d'intonation approprié pourrait permettre —, on devrait traduire « c'est le pays où c'est moi qui suis né ». D'où vient alors cette autre impression de focalisation, rendue par « c'est le pays où (...) » ? C'est qu'il s'agit dans cet énoncé de « définir » (c'est-à-dire de poser une équivalence entre un SN initial — « le Japon » — et un SN défini, via un valideur d'assertion, da (« c'est »). Comme on l'a vu précédemment avec le « ga initiatif », le SN initial peut être dépourvu de visée particulière — du type focalisation. Ainsi, sans particulariser (sans mettre à part) « le Japon », on adoptera la prédication où boku est marqué par no et où Nihon sera marqué par ga:

(40) Nihon ga boku no umareta kuni da. « Le Japon est le pays où je suis né. » Dans cet énoncé, le sujet de da est donc dépourvu d'emphase.

3.5. Thème

A partir du moment où l'on veut mettre en valeur le SN initial, le français le marque d'une pose et d'une intonation montante, et le japonais fait de même. La mise en valeur du SN initial est donc la définition qu'on peut donner du « thème ». En japonais, la marque wa est fréquemment utilisée selon une « visée prédicative exclusive », que nous qualifierons de « circonscriptrice » ; wa joue ce rôle de circonscripteur : $Nihon\ wa$, c'est « le Japon » (« où je suis né ») à l'exclusion (surtout) de la France (où je demeure).

3.6. Englobement

Le thème, s'il est non marqué (donc de marque Ø), ne dispose que de l'intonation pour affirmer sa mise en valeur. A défaut, le SN initial aura une valeur de sujet, comme s'il était marqué par ga. Mais si le thème est marqué par wa (circonscripteur), de deux choses l'une :

- 1. Soit le SN initial qui constitue alors le thème a pour équivalence (discursive) le rhème, à l'intérieur duquel un autre SN apparaît, marqué par ga.
- 2. Soit le SN initial marqué par wa évite et empêche la redondance qui logiquement s'imposerait si le SN initial devant être marqué par ga était le même que le SN initial : la syntaxe du japonais amène SN-wa à englober SN-ga. C'est le cas de Tarô wa kaetta. « Tarô, il est rentré. ». Par l'absurde, le français en fournit la démonstration : rien ne peut

correspondre en japonais au pronom personnel non-emphatique (donc non-thématique) du sujet (obligatoire) du français (*Tarô, Ø est rentré.). On peut ainsi schématiser les deux types d'énoncé :

$$\frac{1}{SN(1)-wa // SN(2)-ga / V}$$

$$\frac{2}{SN(1)-wa / [SN(1)-ga] / V} \rightarrow \frac{SN-wa // V}{SN-wa // V}$$

3.7. Simple sujet?

En résumé, et en nous tenant à notre définition du sujet, nous mettons en évidence deux types de sujet (en présence d'un thème) :

- 1. thème + sujet + prédicat
- 2. thème (dont sujet) + prédicat

Nous n'acceptons donc pas de « double sujet », terme qui recouvre un amalgame entre sujet valenciel (cf. notre définition du sujet) et sujet immanent (voir *supra*), autrement dit sujet non valenciel, à savoir, ici, un concerné-animé qui s'attache au rapport sémantique qu'entretiennent souvent thème et rhème (voir *infra*, en [b3.9]).

Par ailleurs, le problème de l'actance par rapport au sujet se pose dans les termes suivants, résultant d'une correspondance avec Lazard (1998), dont les expressions figurent ci-après entre guillemets, tandis que nos rajouts figurent entre crochets.

3.8. Actance et préséance

Dans le cadre de l'actance, on peut observer les faits suivants : « ga est une marque actancielle, qui appartient au même paradigme que o, ni, etc., et wa (...) appartient donc à un autre paradigme. Quand il y a un wa (et aussi en proposition subordonnée), ga [initiatif] n'a pas d'autre valeur qu'actancielle ; il n'a pas de valeur de visée (ou marquée du point de vue de la visée et rhématique). Si ga est responsif, il a une valeur viséale : la focalisation. S'il n'y a pas de wa, on a [également] deux cas :

- 1. le terme en ga est rhématique et [une prédication préalable (re-)constituerait le thème, qui n'est donc que virtuellement à prendre en compte dans la visée, focalisante :] c'est le ga responsif;
- 2. la phrase entière est rhème, il n'y a pas de thème [présent], et ga [initiatif] est confiné à son rôle actanciel (comme en présence de wa et en proposition subordonnée, ni plus ni moins). L'idée est que, par nature, ga n'est pas en opposition avec wa. Cette opposition n'apparaît que secondairement, lorsque le contexte place le terme en ga en position rhématique et en contraste [avec le thème]: du fait que ce terme [marqué par ga] ne peut être affecté de wa, puisqu'il est rhématique, ga apparaît comme marque de rhème. Il acquiert une valeur viséale par défaut ». Nous nous permettrons de parfaire cette dernière assertion en disant que ga possède ainsi une valeur non viséale. C'est en effet le cas du SN ga initiatif précédé d'un SN wa

Toutefois deux autres précisions s'imposent.

- 1. Sans SN wa, si le SN ga est responsif, il est bien viséal, focalisant;
- 2. Si le SN (initiatif, marquable par ga, rhématique) est thématisé, l'actant est assujetti à la préséance thématique. Nous dirons que wa est alors assujettissant. Et dès lors le thème englobant contient l'actant.

Le préséant qui se dégage de cette analyse détient un pouvoir considérable : constituant un préalable – dans l'ordre des mots, et dans l'ordre argumentaire parmi les multiples préalables composant le consensus des interlocuteurs –, il doit acquérir un statut particulier au sein du système actanciel. Statut apparemment ambigu si on veut s'en tenir à la dichotomie actant vs

circonstant. Pourtant, si la définition de l'actant impose qu'il sature une valence du prédicat, la compatibilité d'un circonstant avec un prédicat n'implique-t-elle pas qu'il soit impliqué dans le verbe? Le seuil entre valence obligée et valence plausible est parfois imprécis. Seule l'absurdité – comme dans *« Il dévore par le crocodile. », ou *« Elle dort un nuage. » –, sémantique ou grammaticale, apporte a contrario la démonstration de ce qu'est la valence, l'implication de la relation référent-prédicat.

Pour parfaire cette analyse, un tableau fera apparaître un autre semblant d'ambiguïté : en effet, la focalisation est à la fois viséale et rhématique. Cette dualité – en 2., ci-dessous – diffère de la visée non-marquée du ga initiatif – en 1. – détectée par Lazard.

- 1. SN wa (visée thématisante) + SN ga initiatif (visée non-marquée);
- 2. SN wa (visée thématisante) + SN ga responsif (visée focalisante).

Ainsi le cadre regroupant les visées dans le tableau qui suit présente une avancée dans la zone rhématique.

Voir infra detail de l'ex (51).

PHRASES MONOACTANCIELLES

	Visées marquées		Visées non marquées		
exemples	thème		rhème prédicat Ø SN initiatif ou		
	1	watashi	SN Ø initiatif		
(51)	ou SN wa: préséant	watashi wa	ou SN ga initiatif shima ga mieta. Actant sujet		
	SNØ:	Nihon			
(38)	ou SN wa: préséant	Nihon wa	SN ga ()	boku ga umareta	kuni da
	thème (dont sujet)		[SN rhématiqu	ue]	prédica
(14)	SN wa: Tarô wapréséant sujet (actance assujettie à la préséance)		tabeta. ← [sujet assujetti à la préséance]		
	*				
	[thème v préalable]	virtuel: prédication	focalisati SN ga responsif actant focalisé sujet	ion	prédica
(36) de même :	[hachi-ji ni tabeta no wa] Kinô wa		Tarô ga Tarô ga		ii-ji ni tabeta. kita.
de meme :	« Hier,		c'est Tarô qui		est venu. »

^{*}les exemples où c'est l'objet qui est thématisé sont exclus de ce tableau

3.9. Des ga successifs

Si par définition une prédication comprend, selon nos démonstrations précédentes de la langue, au minimum un sujet et un prédicat, en japonais ledit sujet peut, s'il est actant (donc présent dans l'énoncé), être marqué par ga. Quelles sont alors les implications d'un SN ga qui, précédant la prédication, ne saturerait aucune valence de verbe ou adjectif, ne serait référent d'aucun prédicat? Reprenons ici l'exemple (33), cité en 2.3 :

(41) [et (33)] Bunmeikoku ga dansei ga jumyô ga mijikai koto wa (...).

« Le fait que dans les pays civilisés les hommes aient une durée de vie plus courte (...) ».

Une telle traduction, toute fidèle qu'elle soit, implique des focalisations qu'une version plus lourde peut faire apparaître :

« Le fait que c'est dans les pays civilisés que c'est les hommes qui ont la durée de vie la plus courte (...) ».

Le seul sujet morphosyntaxique est « la durée de vie » $(jumy\delta)$, dont le prédicat est mijikai (« être court »). On aurait pu traduire par « (...) c'est les hommes dont la durée de vie est courte ». Le sous-entendu « par rapport à celle des femmes » nous a incités au raccourci du superlatif : « la plus courte ». Prédication initiative, elle incite mal à voir dans ga un ga responsif, qui donnerait *« c'est la vie qui est le plus court », ou, un peu mieux, « c'est la vie qui est la plus courte », voire « c'est leur vie qui est la plus courte ». On constate que la focalisation, inhérente à tout comparatif ou superlatif, n'a plus besoin d'être soulignée en français par « c'est (...) qui ». En japonais, ga peut ici être interprété comme « initiatif par effacement du responsif ». C'est d'ailleurs ga qu'on utilise dans les comparatifs et superlatifs japonais.

Quant aux éléments « pays civilisés » et « hommes », ils sont auto-focalisés en tant que pôles de dichotomies : pays civilisés vs non-civilisés, et hommes vs femmes. De sorte que l'expression de la focalisation en français n'est plus nécessaire, alors qu'en japonais ga assume sobrement une double fonction : responsive-focalisante, et pose d'une relation avec la prédication qui suit.

En quoi une telle relation peut-elle relever d'une certaine – d'une autre – notion de sujet ?

3.10. Sujet immanent

Un instant nous nous efforcerons de diverger de notre définition valencielle du sujet, pour emprunter la notion de « sujet immanent » – évoqué en 2.1, et qui nous paraît préférable aux termes de « sujet psychologique » ou de « sujet logique », de « ce dont il est question ».

On peut en effet paraphraser le même énoncé (33) et (41) en en thématisant les SN concernés. Cette manipulation impose qu'ils soient renvoyés successivement en fin d'énoncé, de l'autre côté d'un wa annonçant une équivalence, définitoire :

(42) Dansei ga jumyô ga mijikai no wa, bunmeikoku no koto da. les hommes MRS durée de vie MRS court POSS MRS les pays civilisés POSS fait VAL « Que les hommes aient une durée de vie plus courte, c'est le fait des pays civilisés ».

On fera de même au stade suivant :

(43) Jumyô ga mijikai no wa, dansei no koto da.

« La durée de vie (la plus) courte, c'est les hommes que ça concerne. »

L'énoncé serait plus complet sans sous-entendu géo-politique :

(44) Mijikai no wa, bunmeikoku no dansei no jumyô no koto da.
 « Ce qui est court, c'est (le fait de) la durée de vie des hommes [et non des femmes] des pays civilisés ».

On constate qu'une fois qu'ils n'ont plus la fonction d'instaurer une relation, les SN ne sont plus suivis de ga mais de no, qui a pour fonction en japonais de marquer une relation préalable, de l'entériner. Doit-on alors établir une différence entre détermination active (ga) et détermination entérinée (no)? Cela demanderait une autre étude.

4. PROPRIÉTÉS ET CONFIGURATION SUBJECTALES

Depuis Keenan (1976) la question du sujet est abordée sous l'angle des « propriétés subjectales », faisceau multifactoriel de propriétés ni nécessaires ni suffisantes. Lazard (1996) les classe en propriétés « premières » et « secondes », les secondes n'étant pas moins importantes que les premières, précise-t-il.

4.1. Propriétés premières

Elles sont fournies selon Lazard (1994, op cit.) par la structure de la phrase simple non marquée et correspondent – en gros – aux « propriétés codantes » de Keenan. Nous avons vu (ch. 1) qu'elles sont peu applicables en japonais :

- la présence d'aucun SN n'est obligatoire,
- le verbe ne comporte pas d'indice actanciel et ne s'accorde avec aucun SN,
- l'ordre des mots n'est pas fixe,
- tous les SN peuvent être marqués par un relateur (postposition). Cependant, parmi ceux-ci, ga et o ont un statut particulier car ils sont supprimables, ne peuvent jamais être suivis du thématisateur wa et semblent commuter avec lui. D'autre part en proposition subordonnée ga commute avec no (marque de génitif).

4.2. Propriétés « secondes »

Elles concernent soit la phrase simple « marquée », soit la phrase complexe.

Parmi les propriétés listées par Lazard, celles qui nous paraissent les plus significatives en japonais concernent la *voix*. En effet elles impliquent une réorganisation des relations actancielles liée à l'orientation du prédicat.

- Avec la passivation (passif « direct » en japonais) les rôles des actants centraux vont se trouver inversés. Le terme marqué par o sera marqué par ga, par wa absorbant ga, ou par Ø, tandis que le terme marqué par ga, wa ou Ø devient terme oblique (agent marqué par ni):
- (45) Ongaku ga butai no shinkô o tasukeru.

 musique MRS scène POSS progression MRS soutenir.INAC

 « La musique soutient la progression scénique. »

 qui devient, avec le suffixe de passivation -(r)are(ru):
- (46) Butai no shinkô ga ongaku ni tasukerareru.

« La progression scénique est soutenue par la musique. »

Cette transformation du terme marqué par ga en terme oblique constitue une propriété subjectale, même si – à côté de ce type de passif – il existe en japonais un « passif indirect » qui n'entraîne pas les mêmes modifications. Ainsi à partir de la phrase non marquée :

- (47) Yamada wa okusan ga tegami o yonda.
 Yamada MRS (sa) femme MRS lettre MRS lire-ACC
 « Yamada, sa femme a lu la lettre ».
 on forme le passif indirect (suffixe -(r)are(ru)):
- (48) Variable in passification of the passification
- (48) Yamada wa okusan ni tegami o yomareta. « Yamada, sa femme a lu la lettre. » (il en est affecté)

Ici le terme marqué par o ne change pas de fonction, mais le terme marqué initialement par ga devient oblique (marque ni). Quant au premier terme (marque wa), il reste tel quel mais la modification du second indique qu'il subit le contrecoup du procès qui suit. De ce fait il paraît moins étroitement lié à la diathèse que le terme marqué par ga.

Dans un article précédent (Causeret, 1994), nous critiquions une thèse de Sugamoto (1982) qui considère comme sujet de la phrase japonaise le terme qui contrôle les processus de réflexivisation, de relativisation et d'honorification. Dans le schème x-wa y-ga ce serait le premier terme.

- En ce qui concerne la réflexivisation Sugamoto cite des phrases où le pronom jibun (« soimême ») renvoie au premier terme :
- (49) Watashi wa anohito ga jibun no imôto to onajini mieru.
 moi MRS elle MRS soi-même POSS petite sœur à pareillement sembler
 « Pour moi, elle ressemble à ma petite sœur. »

Ici jibun renvoie bien à watashi et non à ano hito.

Mais outre le fait que *jibun* marque plus la coréférence que la réflexivisation proprement dite, Sugamoto cite un exemple où *jibun jishin* (variante renforcée de *jibun*) renvoie au second terme (marqué par ga):

- (50) Tanaka -san wa musuko ga jibun jishin hoken o kaketa.

 Tanaka SOC-DIS MRS fils MRS soi-même assurance MRS prendre-ACC « Mr Tanaka, son fils a contracté une assurance. »
- De même au niveau de la phrase complexe (relative), Sugamoto affirme que, dans le schème SN wa - SN ga, le premier terme reste sujet de la subordonnée :
- (51) Watashi wa shima ga mieta. « Moi, j'ai vu l'île. » moi MRS île MRS être visible-ACC qui donnerait, en subordination :

Watashi ga mieta shima... « L'île que j'ai vue... » mais l'on pourrait tout aussi bien construire

Shima ga mieta watashi... « Moi qui ai vu l'île... »

En fait l'incertitude tient au fait que dans ce type de construction se trouvent rassemblés un thème marqué par wa (parfois dit « sujet psychologique » voire immanent) et un sujet valenciel marqué par ga. Et il était en fait prévisible que le terme thématisé ait certaines prérogatives, bien qu'à un autre titre que le terme jouant le rôle de sujet valenciel. Cette remarque vaut aussi pour les propriétés liées à ce que Lazard (1994, op cit.) appelle « permanence référentielle », qui concernent bien sûr le terme thématisé mais aussi beaucoup d'autres termes de la phrase japonaise (cf. Causeret, 1994).

4.3. Conclusion

Le problème des propriétés subjectales examinées depuis Keenan est leur multiplicité, voire leur hétérogénéité. Elles concernent tous les niveaux du langage (morphosyntaxique, sémantique, énonciatif). De ce point de vue, l'ensemble des propriétés peut varier d'une langue à l'autre et donc les configurations subjectales ne se recouvrent pas toujours. En japonais, en particulier, les propriétés codantes habituellement attribuées au sujet (et en général empruntées aux langues occidentales) semblent inexistantes. On pourrait dès lors considérer que la configuration subjectale y est « ténue » ou nulle, c'est-à-dire qu'on ne pourrait parler de sujet en japonais.

Cependant l'analyse en propriétés subjectales fait l'économie d'une véritable définition du sujet en linguistique générale. C'est pourquoi nous avons proposé de considérer comme valence-sujet l'unique valence des prédicats univalents et comme actant sujet le terme qui

sature cette valence, et ceci quelles que soient les marques de cet actant et les valeurs qu'elles indiquent (agent, patient, etc.). Les indices permettant d'identifier cet actant (avec les verbes uni- ou plurivalents) peuvent être variés. En japonais l'actant sujet peut être marqué non seulement par ga, par wa absorbant ga, par Ø, mais même par sa position relativement aux autres termes (par exemple en cas de réitération de ga). Concernant la postposition ga, on s'est interrogé sur la nature des relations qu'elle pouvait marquer : détermination intrinsèque du procès, du début à la fin de celui-ci, selon Tamba et Terada (1991), relation (purement grammaticale) au prédicat, selon Lazard (1994). Il faut cependant préciser que le champ des valeurs que ga peut marquer est limité par celui des autres relateurs (o, ni, no, etc.) sur le plan actanciel, et par les mises en valeur de wa sur le plan viséal. Il faut aussi tenir compte, au plan sémantique, du prédicat (lexème et marques d'orientation) qui régit les différents actants, ainsi que du sémantisme de ceux-ci (animé vs inanimé, etc.). Sachant que le prédicat détermine le module valenciel, c'est l'ensemble de ces facteurs qui permettra d'identifier le terme qui occupe la valence unique, ou première. Au cas où elle n'est pas saturée (l'ellipse est fréquente en japonais), on ne peut en effet exclure purement et simplement la présence d'un sujet dans le contexte élargi. On dira alors qu'il n'est pas représenté par un actant de l'énoncé.

BIBLIOGRAPHIE

- CAUSERET, Jean-François, 1994, «Le problème du sujet en japonais », Actances 8, GDR 0749, CNRS, Paris.
- FABRE, André, 1977, « Au sujet du sujet » in *Recherches en syntaxe*, Travaux du groupe de linguistique japonaise, vol. IV, Paris, L'Asiathèque.
- FUJII Noriko, 1991, *Historical Discourse Analysis: Grammatical Subject in Japanese*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter.
- KEENAN, Edward, 1976, «Towards a Universal Definition of «Subject »», in Li (ed.) Subject and Topic, New York, Academic Press.
- LAZARD, Gilbert, 1994a, L'actance, Paris, PUF.
- -, 1994b, « Présentation », in Actances 8, GDR 0749, CNRS, Paris.
- —, 1998a, «Définition des actants», in J. Feuillet (ed.), Actance et valence dans les langues d'Europe, Berlin-New York, Mouton de Gruyter,.
- —, 1998b, correspondance avec Causeret et Le Nestour.
- —, 1999, « Pour une terminologie rigoureuse : quelques principes et propositions », Mémoires de la Société de Linguistique de Paris VI.
- LE NESTOUR, Patrik, 1995a, « Catégorisation pré-textuelle de ga », Communication aux Dixièmes journées de linguistique d'Asie Orientale, Paris, CRLAO.
- —, 1995b, « La polarisation vers le couple énonciatif et le problème des prédicats autocognitifs », Japon pluriel, Arles, Ed. P. Picquier.
- MAES, Hubert, 1976, Présentation syntaxique du japonais standard, travaux du groupe de linguistique japonaise, Paris, CNRS ERA 647.
- SUGAMOTO Noriko, 1982, « Transitivity and objecthood in Japanese » in P.J. Hopper & S.A. Thompson (eds, Studies in Transitivity, Syntax and Semantics 15, New York, Academic Press.
- TAMBA, Irène, 1993, « A propos de FUJII Noriko », Cahiers de Linguistique Asie Orientale, vol XXII (2).
- TAMBA, Irène et TERADA Akira, 1991, « Intégration syntaxique et cohérence discursive », Langages 104, Larousse, Paris.
- TESNIÈRE, Lucien, 1959, Eléments de syntaxe structurale, Paris, Klincksieck.